



Séparation sans être marié,pacsé

Par **Leeloo67**, le **08/06/2009** à **21:16**

Bonjour,
Mon compagnon et moi avons décidé de nous séparer. Nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, ni en concubinage. Par contre nous avons un enfant comment devons nous procéder pour la pension alimentaire, de plus actuellement je suis au chômage mon ex-compagnon a t-il le droit de m'héberger à titre gracieux le temps que je puisse trouver un logement?

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **21:32**

Bonsoir,
Je ne vois pas pourquoi votre compagnon n'aurait pas le droit de vous héberger à titre gracieux...
Pour votre enfant, si le père l'a reconnu :
Il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.
Le JAF statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.
Un avocat n'est pas nécessaire.
Cordialement.

Par **Leeloo67**, le **08/06/2009** à **22:10**

merci beaucoup.
Pourrais-je quand même percevoir des aides en étant logée gratuitement surtout par le père de mon enfant? cela me parait compliqué. D'un autre coté je n'ai pas le choix car pour l'instant impossible d'avoir un logement sans salaire. c'est un cercle vicieux en fait.

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **22:12**

RE-bonsoir,rnrnIl serait souhaitable de tout expliquer dans le 1er message.rnrnDe quelles aides parlez-vous exactement ?

Par **Leeloo67**, le **08/06/2009** à **22:21**

Je pense notamment au RSA puisque avec un enfant je n'ai droit a aucune allocation. car d'ici un mois je n'aurais plus de revenus. Mes indemnités chômage arrivent à la fin.

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **22:30**

Je pense que la meilleure solution serait que vous recherchiez un emploi activement, car comme vous le dites, sans emploi, pas de logement.rnrnQuel âge a votre enfant ?rnrnrnCordialement.

Par **Leeloo67**, le **08/06/2009** à **22:40**

il vient d'avoir 6 ans

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **22:44**

Donc il va à l'école, cela pose moins de problèmes qu'un enfant en bas-âge. Il y a possibilité de le laisser à la garderie le matin et le soir. Je sais que ce n'est pas l'idéal, mais ça peut vous aider le temps de vous retourner et son papa peut aussi dans la mesure de ses disponibilités s'en occuper.rnrnEssayez de trouver du travail très rapidement.rnrnBon courage à vous.

Par **Leeloo67**, le **08/06/2009** à **22:46**

je vous remercie de prendre le temps de répondre. je suis désolée de ne pas avoir été plus explicite lors du 1er message.rncordialement